

Membres En exercice :	23
Présents :	16
Absents :	7
Votants :	18

DE00003.01-2023
République Française
Département de l'Isère

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 31 janvier à dix-neuf heures 30 min, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Jean-Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO, Chloé VIAL

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Marilyn SERRANO (pouvoir à S. JUPPET)

Absents : Mesdames, Messieurs : Bruno GENEVAY, Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Séverine MARLAY

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal du 3 août 2022, le nombre d'Adjointes au Maire avait été fixé à quatre (4).

Conformément aux dispositions de l'art. L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la précédente délibération, le Conseil Municipal procèdera en séance à l'élection d'un nouvel Adjoint qui viendra se positionner en 5^{ème} position.

Vu l'article L 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire invite dès lors le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 5^{ème} Adjoint, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages pour les deux premiers tours, au scrutin secret et à la majorité relative des suffrages en cas de troisième tour.

Madame le Maire fait appel à candidature parmi les membres du Conseil Municipal.

Elle précise que M Dominique SOLANO est candidat.

Compte tenu qu'aucun autre élu ne souhaite candidater

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Bulletins blancs ou nuls à déduire : 3

Nombre de suffrages exprimés : 15

M Dominique SOLANO a obtenu 15 voix.

M Dominique SOLANO, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été élu au poste de 5^{ème} Adjoint.

Madame le Maire a ensuite installé M Dominique SOLANO en qualité de 5^{ème} Adjoint.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

